

# Transvaser un produit ménager dans un contenant inadapté : une très mauvaise pratique à l'origine d'accidents graves tous les ans



© Cécilia Solal

## PLUS DE 6000 ACCIDENTS ÉVITABLES PAR AN

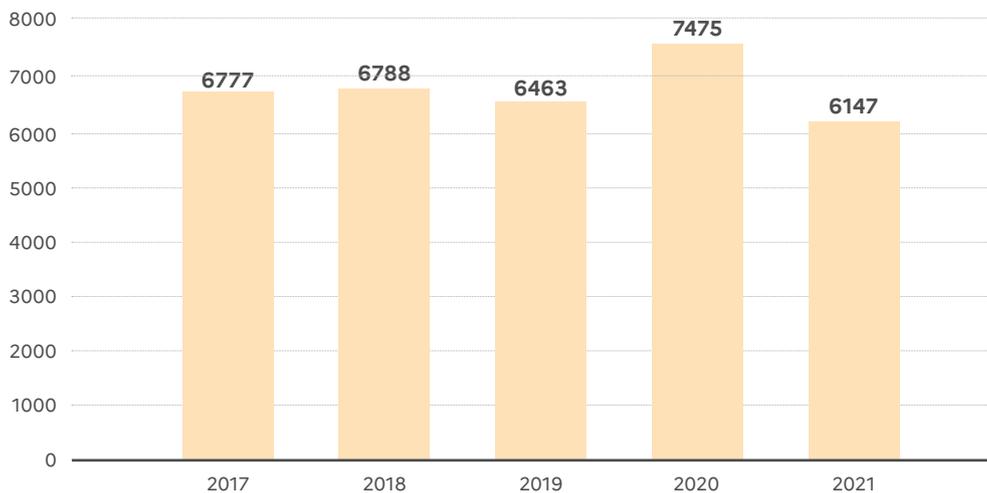
Chaque année, les Centres antipoison (CAP) reçoivent plus de 6 000 appels pour des accidents liés à des déconditionnements de produits, c'est-à-dire le transvasement d'un produit dans un récipient différent de son conditionnement d'origine et non prévu à cet effet. Il peut s'agir du transfert d'un produit d'un flacon de grand volume vers un contenant plus petit, de la dilution d'un produit pur dans un contenant plus grand, d'un produit professionnel parfois très concentré rapporté au domicile par le biais d'un contenant inadapté etc. Ce contenant, le plus souvent alimentaire, par exemple une bouteille d'eau, ne revêt ainsi plus aucune information sur la nature du contenu, les risques chimiques potentiels (absence d'étiquetage, de phrase de risque, de pictogramme de danger) et les précautions d'emploi, et ne dispose plus d'un bouchon de sécurité.

L'analyse des appels aux CAP a ainsi mis en évidence, du 1er janvier 2017 au 31 décembre 2021, 33 650 accidents liés à un déconditionnement.

De 2017 à 2021, les Centres antipoison (CAP) ont reçu plus de 6 000 appels par an pour des accidents par déconditionnement, majoritairement de produits nettoyants déconditionnés dans des bouteilles d'eau. Après ingestion accidentelle, la moitié des personnes présentaient des symptômes. Cent huit intoxications dont près de 18 % de patients âgés de moins de 15 ans, étaient de gravité forte avec des lésions digestives. Vingt-quatre personnes en ont gardé des séquelles et cinq personnes sont décédées. Il ne faut pas déconditionner un produit au risque de ne plus savoir ce qu'il contient. Si ce déconditionnement est inévitable (produit à diluer ou achat en vrac par exemple), au-delà des précautions lors du transfert, une étiquette doit impérativement être apposée sur le nouveau contenant.

Figure 1 – Répartition annuelle des expositions liées à un déconditionnement rapportées aux CAP entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2021

(Source SICAP)

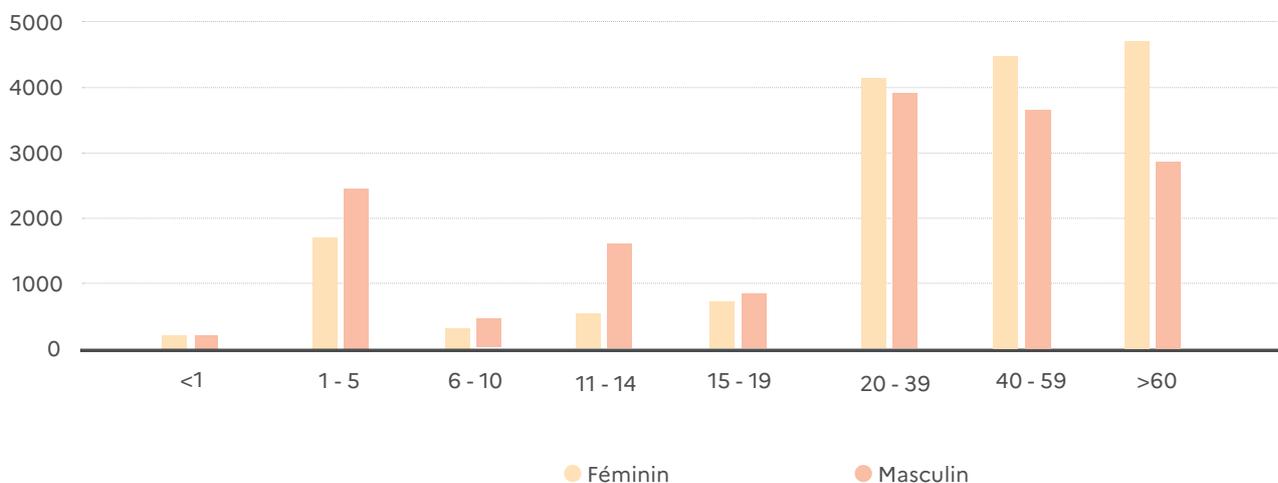


À l'exception de l'année 2020, caractérisée par un plus grand nombre de cas (n=7 475), la répartition annuelle était stable et oscillait entre 6 147 cas en 2021 et 6 777 cas en 2018.

Les patients étaient âgés de moins de 1 an à 104 ans et d'un âge médian de 39 ans. Près de 22 % étaient âgés de moins de 15 ans. Le sex-ratio (H/F) était de 0,9.

Figure 2 – Répartition par classe d'âge et par sexe des expositions liées à un déconditionnement rapportées aux CAP entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2021

(Source SICAP)



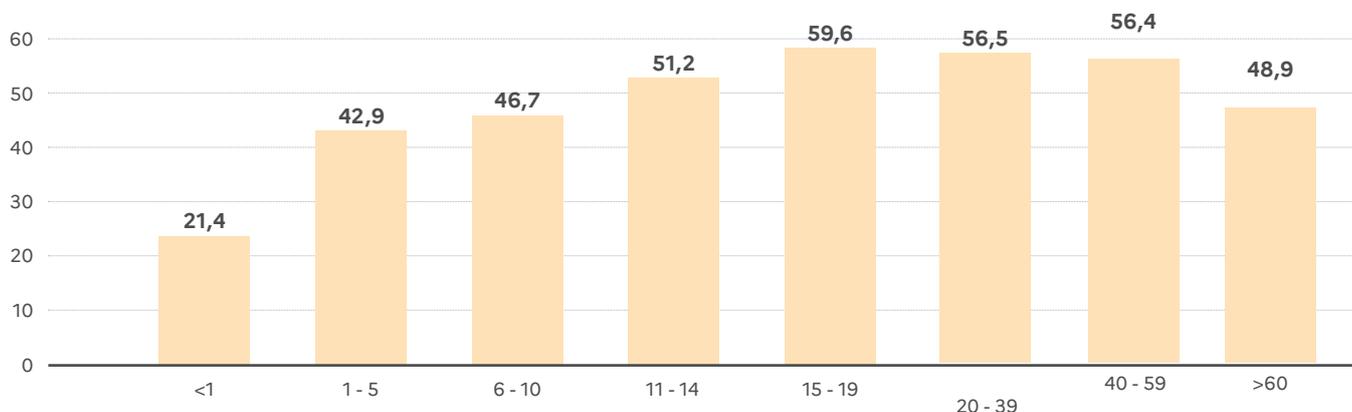
Quand elle était renseignée dans les dossiers (95 % des cas), la voie d'exposition prépondérante était la voie orale (97,6 %), correspondant à une ingestion accidentelle du produit déconditionné. Plus rarement, des accidents par d'autres voies étaient rapportés : 1,2 % par voie cutanée, 0,9 % par voie respiratoire ou 0,1 % par voie oculaire.

Quelle que soit la voie, les personnes étaient symptomatiques pour la moitié d'entre elles (51,3 %). La Figure 3

représente la répartition par classe d'âge des personnes exposées et le pourcentage de symptomatiques. Les enfants de moins de six ans représentaient près de 15 % des cas mais étaient en revanche asymptomatiques au moment de l'appel pour 60 % d'entre eux (versus 46 % pour les plus de six ans). On retrouve ce phénomène pour tous les types d'exposition, les parents appelant très facilement un Centre antipoison pour leur enfant même s'il ne présente aucun signe ou que l'exposition n'est pas certaine.

**Figure 3 – Répartition par âge du pourcentage de cas symptomatiques liés à un déconditionnement rapportés aux CAP entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2021**

(Source SICAP)



### LES PRODUITS MÉNAGERS EN TÊTE DE LISTE

Les accidents étaient majoritairement dus à des déconditionnements de mélanges commerciaux (produits

ménagers) (79,3 %), suivis de déconditionnements de produits phytopharmaceutiques (6,2 %) et de substances chimiques comme l'ammoniaque (4,8 %) (cf. Tableau 1).

**Tableau 1 – Catégories de produits représentant au moins 1 000 accidents liés à des déconditionnements**

(Source SICAP)

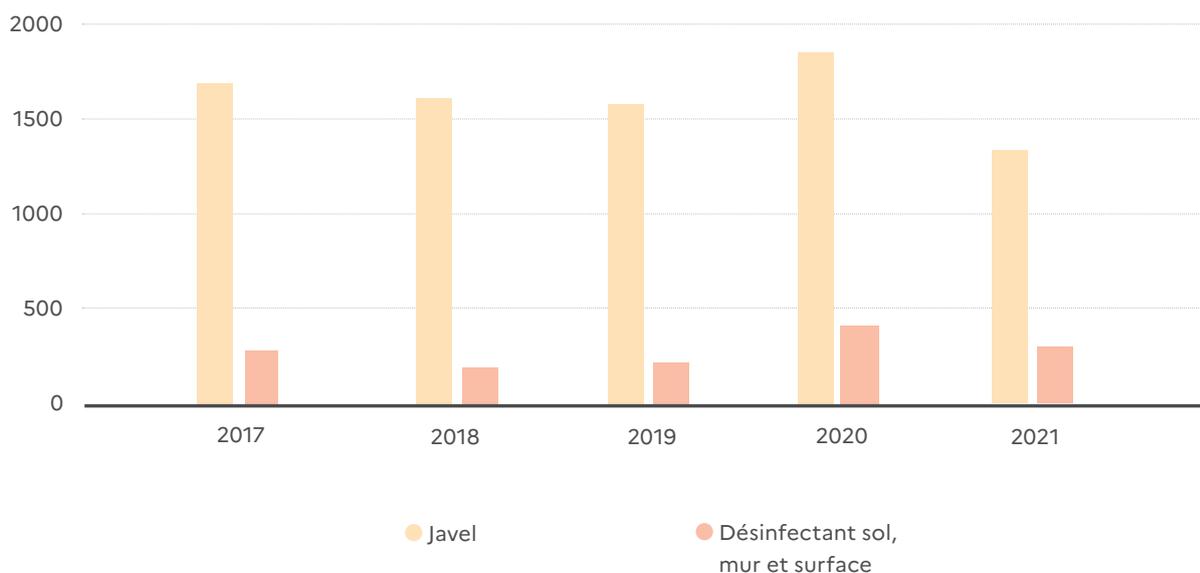
CATÉGORIES DE PRODUITS	NOMBRE DE CAS	POURCENTAGE
Mélange commercial	26 675	79,3
Produit phytopharmaceutique	2 099	6,2
Substance chimique	1 600	4,8
Produit de parapharmacie	1 295	3,8
Produit alimentaire et diététique	1 194	3,5

Les accidents liés à un déconditionnement de produits désinfectants, c'est-à-dire présentant une action biocide, représentaient 36,3 % des cas, dont 59,2 % étaient symptomatiques. Pour cette catégorie de produits, les chiffres étaient stables au cours du temps pendant la période d'étude à l'exception de l'année 2020 pour la-

quelle on observe une augmentation probablement liée à l'épidémie de Covid-19 et au recours accru à des produits désinfectants comme l'eau de Javel vendue en grand volume ou en berlingot à diluer (cf. Figure 4).

**Figure 4 – Répartition annuelle des expositions liées à des déconditionnement d'eau de Javel et de produits désinfectants pour sols, murs ou surfaces rapportées aux CAP entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2021**

(Source SICAP)



Dans la catégorie des produits de parapharmacie, les accidents liés à des déconditionnements de solutions hydroalcooliques, correspondaient à 51,6 % des cas, parmi lesquels 41,9 % étaient symptomatiques. Ces accidents ont nettement augmenté en 2020 et 2021, ces produits ayant été largement utilisés durant la pandémie de Covid 19.

### DES CAS GRAVES POUVANT CONDUIRE À DES OPÉRATIONS CHIRURGICALES LOURDES ET DES SÉQUELLES

Parmi les 17 250 cas symptomatiques, 93 % étaient de gravité faible (N=16 042), 6,4 % de gravité moyenne (N=1100) et 0,6 % de gravité forte (N=108) incluant cinq décès.

Pour les cas de gravité forte, les patients étaient âgés de un à 77 ans (médiane à 40 ans), dont 18 % âgés de moins de 15 ans. Le sex-ratio était égal à 2,5, indiquant une forte prépondérance masculine comparé au sex-ratio des cas de gravité faible et moyenne, de 0,9.

Les produits déconditionnés étaient majoritairement des produits de nettoyage, d'entretien, de décapage

ou de détartrage pour 59 % des cas, des produits de traitements des matériaux (12 %) (produit antimousse), des produits à contact alimentaire ou encore des désinfectants.

Lorsque l'information était disponible (63 % ; 68 cas sur 108), les produits avaient été déconditionnés dans une bouteille d'eau, de soda, de jus de fruits ou dans un verre. L'entourage de la personne intoxiquée était dans la plupart du temps responsable de ce déconditionnement (69 % ; 25 cas sur 36 cas renseignés). Très peu d'information était en revanche disponible concernant le contenant d'origine avant déconditionnement du produit (bidon de plusieurs litres, dosettes, bouteilles), le lieu de stockage du produit déconditionné, la raison du déconditionnement (dilution nécessaire, partage entre plusieurs personnes, conditionnement initial trop volumineux) ou encore la présence d'un étiquetage sur le contenant secondaire.

L'endoscopie montrait des lésions digestives chez 93 % des patients, majoritairement de l'œsophage (94 %) et de l'estomac (83 %).

Vingt-quatre personnes en ont gardé des séquelles. Il s'agissait principalement de sténose de l'œsophage (21 cas), du pylore (deux cas) ou de l'estomac (un cas), nécessitant des interventions chirurgicales et la mise en place d'une nutrition parentérale (par perfusion) pour certains patients.

### DES CAS GRAVES CHEZ LES ENFANTS AUSSI

Parmi les 108 cas de gravité forte figuraient 18 enfants de moins de 15 ans (13 garçons et cinq filles), dont neuf de moins de cinq ans. Les produits déconditionnés en cause étaient principalement des produits nettoyants (n=7) et des produits décapants (n=5).

Lorsque l'information était disponible (n=13), le produit à l'origine de l'intoxication avait été déconditionné dans une bouteille d'eau pour huit cas, dans une bouteille de soda pour trois cas et dans un verre pour deux cas. Pour dix cas, le déconditionnement avait été effectué par l'entourage de l'enfant. Pour un cas, la bouteille de soda avait été donnée à la famille dans un restaurant et dans un autre cas, l'enfant avait trouvé la bouteille de soda dans la rue à proximité d'un garage automobile. Pour six cas, l'information sur la personne ayant réalisé le déconditionnement n'était pas disponible.

Les résultats d'endoscopie étaient disponibles pour 15 enfants. Quatorze avaient des lésions de l'œsophage ainsi que des lésions de l'estomac. Huit enfants ont développé secondairement une sténose de l'œsophage, dont une nécessitant une ablation de la partie lésée de l'œsophage.

### CINQ DÉCÈS !

Entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2021, cinq personnes sont décédées des suites de l'ingestion d'un produit déconditionné :

- Un enfant de moins de cinq ans avait bu un liquide déconditionné dans une bouteille de soda trouvée dans la rue. Bien que le produit n'ait pas pu être identifié avec précision, un test de pH sur bandelette réalisé à l'hôpital indiquait qu'il s'agissait d'un produit acide.
- Deux personnes âgées de plus de 80 ans souffrant de démence ou de maladie d'Alzheimer avaient ingéré des produits déconditionnés dans des bouteilles d'eau.
- Deux adultes âgés d'une soixantaine d'années avaient ingéré des désinfectants pour surface à contact alimentaire, déconditionné dans une bouteille d'eau pour l'un, dans un nouveau contenant non renseigné pour l'autre.

## UN DÉCONDITIONNEMENT PARTICULIER D'AMMONIAQUE POUR LA FABRICATION DE STUPÉFIANTS

L'ammoniaque en solution a de nombreux usages à la fois domestiques et professionnels pour ses propriétés détergentes, décapantes ou encore détartrantes. Les ingestions accidentelles ou volontaires de ce produit caustique peuvent être graves. Ainsi, 37 des 108 intoxications de gravité forte étaient dues à un déconditionnement d'ammoniaque. Il s'agissait de 28 hommes et de sept femmes (sex-ratio de 4), d'âge médian de 39 ans (de 8 à 58 ans).

Des accidents de déconditionnement d'ammoniaque sont notamment rencontrés chez les usagers de cocaïne qui le détournent de son usage pour fabriquer du crack ou free base. Dans cette étude, un contexte de consommation de cocaïne était mentionné dans 13 cas (35 %). Le patient victime du déconditionnement n'était pas toujours à l'origine du transvasement du produit dans un autre contenant et n'était pas forcément usager de cocaïne. Neuf patients étaient usagers de cocaïne, dont sept avaient explicitement confirmé lors de l'appel au CAP l'utilisation d'ammoniaque pour fabriquer du crack. Le déconditionnement avait été fait par l'utilisateur lui-même pour deux cas, par une tierce personne pour deux autres et l'information n'était pas connue pour les cinq derniers.

Le contenant du déconditionnement était mentionné dans dix dossiers : flacon de méthadone (N=3), bouteille d'eau (N=3), bouteille de bière (N=3) et bouteille plastique (N=1).

### DES RÉSULTATS CONFORTÉS PAR D'AUTRES ÉTUDES

En Italie, le CAP de Rome a mis en évidence les mêmes tendances, confirmant l'augmentation du nombre d'accidents par déconditionnement en 2020 comparé aux années précédentes. Durant la pandémie, les mesures de désinfection préconisées ont entraîné la fabrication maison de solutions hydroalcooliques par les particuliers, qui les conditionnaient par la suite dans des emballages non adaptés, leur achat en grande quantité pour ensuite les mettre dans de petits conditionnements et la présence au domicile de produits déconditionnés pris sur le lieu de travail [1].

Le CAP de Marseille a comparé les accidents domestiques entraînés par des produits ramenés du travail aux accidents domestiques causés par des produits grand public de 1993 à 1998. Les intoxications différaient peu : l'évolution clinique, le pourcentage de lésions

constatées à l'endoscopie et la durée d'hospitalisation n'étaient pas significativement différentes dans les deux groupes [2]. Il est à noter que l'usage professionnel ou industriel d'un produit ne constitue pas un critère de gravité, certains de ces produits ayant la même composition que certains détergents ou produits de nettoyage destinés au grand public.

## POUR ÉVITER L'ÉVITABLE, IL EST TEMPS DE CHANGER SES PRATIQUES

À partir des éléments d'intérêt relevés dans cette étude, les recommandations suivantes sont proposées afin de réduire le risque d'accidents liés à des déconditionnements :

- Conserver, sauf impossibilité, les produits dans leur emballage d'origine.
- Ne jamais déconditionner un produit (rapporté du travail ou acheté de la grande surface) : outre le risque d'oublier ce que contient le nouveau contenant, des informations précieuses telles que le nom du produit mais aussi le mode d'emploi et les précautions d'usage sont perdues. De plus, en cas d'intoxication, ces informations permettent une évaluation claire du risque toxicologique par les Centres antipoison ou les médecins.
- Si un déconditionnement est nécessaire, par exemple lorsque le produit est vendu en berlingot à diluer, le faire dans un contenant adapté à la nature chimique du produit, avec un bouchon sécurisé si le produit présente un danger. Coller une étiquette indiquant clairement le nom du produit d'origine et s'il a été dilué. Prendre en photo le code UFI (identifiant de formulation unique) du produit qui a été déconditionné : ce code de 16 chiffres est apposé près du nom commercial ou des informations sur les dangers et permet aux CAP d'identifier la référence commerciale et sa composition.
- Dans le cas d'achat de produit en vrac : utiliser un contenant approprié (le contenant d'origine si possible) en collant l'étiquette fournie par l'enseigne ou en indiquant sur une étiquette les informations utiles (nom du produit, précautions d'usage, numéro de lot par exemple).
- Ne jamais placer de produits ménagers dans le réfrigérateur et conserver les aliments et boissons dans un endroit différent de celui dédié aux produits ménagers.
- Ranger les produits déconditionnés ou non avec soin, hors de portée des enfants et de préférence dans un placard fermé à clé.

Si malgré toutes ces mesures, une ingestion accidentelle survient, contactez immédiatement :

- o le 15, le 18 ou le 112 (114 pour les personnes malentendantes),
- o le 01 45 42 59 59 pour contacter un centre antipoison (numéro d'urgence 24/24, 7/7).



**Ingrid Blanc (CAP de Bordeaux)**  
**Géraldine Meyer (CAP d'Angers)**  
**Chloé Greillet (Anses)**

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

**[1] Milella MS, Grassi MC, Gasbarri A, Mezzanotte V, Pugliese F, Vivino G. 2022.**

Transfer of chemicals to a secondary container, from the introduction of new labelling regulation to COVID-19 lockdown: A retrospective analysis of exposure calls to the Poison Control Centre of Rome, Italy, 2017–2020. *Basic Clin Pharmacol Toxicol*;130(1):200–207. doi:10.1111/bcpt.13678.

**[2] Virey-Griffaton E, de Haro L, Prost N, Valli M, David J.M, Arditti J. 2000.**

Accidents domestiques par produits industriels dérobés en entreprise. Expérience du centre antipoison de Marseille de 1993 à 1998 inclus. *La Presse Médicale*;29(17).

## POUR EN SAVOIR PLUS :

**Anses. 2024. Accidents liés à des déconditionnements de produits.** Étude des cas rapportés aux Centres antipoison entre le 1er janvier 2017 et le 31 décembre 2021. Autosaisine 2022-AUTO-0058.

